

PLENIERE DU 21 MARS 2005 - DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

Intervention de Michel Coletta, pour le groupe des élus Verts

1- Un amendement scélérat:

Malgré les nombreux discours en faveur des énergies renouvelables du gouvernement, un amendement adopté mercredi dernier par la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale restreint fortement les possibilités de développement de l'éolien en France.

Pour freiner les éoliennes, les députés UMP, auteurs de l'amendement, ont compris qu'il fallait s'attaquer au tarif de rachat de l'électricité produite avec l'éolien en excluant tous les projets compris entre 300 Kw et 30 Mw, c'est-à-dire la quasi totalité des projets en cours qui tournent autour de 8 Mw.

Le syndicat des Energies Renouvelables lors de son colloque annuel à Caen avait pourtant rappelé que le plafond actuel de 12 MW était déjà trop faible pour permettre un réel développement de la filière.

André Antoloni, président du Syndicat des énergies renouvelables(SER) parle de véritable guillotine (La Tribune du vendredi 18 mars). Il pourrait entraîner « la fermeture de quelques 200 PME-PMI » du secteur, soit un coût social de 2000 personnes. Alors que le développement de l'éolien est susceptible de créer quelques 60.000 emplois nouveaux d'ici à 2010.

Cet amendement conduit à stopper tous les projets qui sont actuellement en cours. Les projets en instance sont tous inférieurs à 12 MW, la plupart tournant à 8 MW.

Qui?

A ceux qui prétendent que les attaques anti-éoliennes n'ont aucun lien avec le lobby pro-nucléaire, je parlerais brièvement des trois députés UMP signataires de cet amendement rétrograde. Qui sont-ils ?

- *notre ancien collègue Jean-Pierre NICOLAS : ancien cadre national d'EDF, connu pour ses attaques systématiques contre les projets éoliens dans le département de l'Eure :*
- *Serge POIGNANT : qui disait, lors d'une séance de la Commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée Nationale*

(Mercredi 14 mai 2003) « regretter l'arrêt du réacteur Superphénix » et souhaiter une « décision urgente de construction des nouveaux réacteurs de type EPR. »

- et le rapporteur de cet amendement, Patrick OLLIER, connu pour son soutien sans faille au groupe AREVA. Ce député a notamment demandé l'ouverture d'une enquête administrative contre nos amis du Réseau Sortir du Nucléaire. Il leurs reproche d'avoir rendu public un document interne d'EDF montrant les faiblesses, en matière de sécurité, du futur réacteur nucléaire EPR. Il est ainsi le premier à utiliser un arrêté pris le 24 juillet 2003 par le gouvernement de Droite et qui classe « Secret Défense » toute information concernant le nucléaire civil, au mépris du principe de transparence affiché par les pouvoirs publics.

La politique énergétique du gouvernement est donc limpide :

- d'un côté, couper les subventions publiques aux énergies renouvelables
- de l'autre, imposer la poursuite du tout-nucléaire, en durcissant au besoin la répression envers les personnes ou les associations qui ont le mauvais goût de rester insensibles aux publicités lénifiantes du groupe AREVA.

2- Le développement de l'éolien et la directive européenne:

Et pourtant, l'état de développement des filières énergétiques renouvelables est préoccupant : la France risque de violer ses obligations européennes et de rater un gisement d'emploi considérable. Il faudrait porter le rythme de construction des éoliennes à 2.000 MW par an (contre seulement 133 MW en 2004), sinon ce n'est même pas en 2100 mais en 3000 qu'on atteindra l'objectif que nous nous sommes fixés !

Une fois encore, le gouvernement prouve que ses actes ne correspondent pas aux discours. Le contenu de cet amendement paraît en total déphasage avec les discours environnementalistes du président de la République, "l'intermittent de l'environnement".

Cet amendement réduit à néant les efforts déployés depuis 1998 pour permettre à notre pays de se rapprocher des **objectifs européens** .

Faut-il rappeler que la France afin de remplir les objectifs fixés par l'Union Européenne s'est engagée à produire d'ici 2010, 14 000 MW d'électricité éolienne ? Fin 2004, elle atteint péniblement les 400 Mw en éoliennes installées (contre 16 000 en Allemagne !). Pire, la part d'énergie renouvelable est en régression.

Cette décision ne peut que rajouter des contraintes supplémentaires à des régions qui souffrent déjà d'un retard important en matière de respect des engagements de la France.

3- En Haute-Normandie:

La Haute-Normandie compte fin 2004 moins d'une demi-douzaine de permis de construire accordés et plusieurs centaines de projets à l'étude ;

mais, à ce jour, aucun début de concrétisation. Les causes en sont multiples :

- *pour l'un, celui de Fécamp, les travaux sont arrêtés depuis bientôt un an à cause d'un harcèlement juridique mené par une poignée « d'amoureux du paysage » mais habitant bizarrement à plus à plus de 10 km du site en question. Plus surprenant encore, ces prétendus « riverains », contrairement aux véritables écologistes présents sur le secteur depuis plus de 10 ans, n'ont jamais manifesté la moindre critique envers les centaines de pylônes à très haute-tension sortant de la centrale nucléaire de Paluel et passant à proximité de leur village. Ils doivent les trouver bien plus esthétiques que ces 5 éoliennes ...*
- *pour un autre, celui d'Assigny près de Dieppe, les travaux ne peuvent démarrer car EDF affirme, contre toute attente, ne plus pouvoir garantir le raccordement du parc éolien sur le réseau moyenne tension.*
- *Pour un autre enfin, celui d'Antifer, le Conseil d'Administration du Port Autonome du Havre refuse l'implantation d'éoliennes sur son terminal pétrolier (contrairement à ses promesses antérieures et avec de surcroît la bénédiction du Commissaire du Gouvernement). Le Havrais que je suis se rappelle d'ailleurs la déclaration du maire du Havre lors du Conseil municipal de juin 2003 à ce sujet : « Les éoliennes sont moches, bruyantes, et sont non compétitives ». Avec ce genre de genre de déclaration, on comprend mieux pourquoi notre pays sera incapable de respecter son engagement de produire 21% d'énergie propre en 2010.*

Remarquons en passant que le Port Autonome de Marseille vient d'engager un vaste projet de parcs d'éoliennes (OPALE) à Fos pour subvenir aux besoins des entreprises et équivalent aux besoins d'une ville de 80 000 habitants.

Il est impossible de croire un seul instant, que ces freins, mis dans notre Région au développement des énergies renouvelables, sont de simples concours de circonstances. En effet, quand on observe la carte de France des projets éoliens aboutis, on observe que ce sont dans les départements où l'on ne trouve aucune centrale nucléaire (l'Aude et le Finistère) que les parcs éoliens se portent le mieux ...

A contrario, les deux départements les plus nucléarisés de France, le Cotentin et la Seine-Maritime, bien que figurant parmi les départements français les plus ventés, restent les plus en retard en matière d'énergies propres.

On peut donc légitimement avoir un doute sur le lien existant entre les associations anti-éolien et le nucléaire.

4- Le débat sur l'éolien:

Dans ce débat sur les éoliennes, certaines réalités méritent d'être rappelées. Les plaidoyers anti-éoliens ne sont pas représentatifs de la perception de l'énergie éolienne par la population. J'en veux pour preuve le sondage de l'ADEME qui montre que 9 Français sur dix sont favorables au développement de l'énergie éolienne en France¹.

Certains n'apprécient pas ces moulins à vent modernes et les associations d'opposants se créent - plus d'une trentaine dans le grand Ouest - au même rythme que les projets. Ils dénoncent les nuisances sonores et visuelles, la décote immobilière, les interférences télévisuelles... tous les arguments sont bons ! *Nous avons même vu des tracts dénonçant les risques d'épilepsie pour le bétail, les dangers qu'elle font courir aux personnes munies d'un stimulateur cardiaque ou encore les menaces d'insomnie et d'impuissance ...* **Bientôt entendra-t-on que les éoliennes sentent mauvais !**

Le développement de l'énergie éolienne en France reste ainsi tributaire "des idées reçues" sur cette filière et nécessite **une concertation accrue** des acteurs des projets de parcs éoliens.

En attendant un cadre juridique, plusieurs communautés de communes, pays, départements et régions mettent en place des chartes ou guides de l'éolien, afin notamment de définir les sites à protéger.

5- Le schéma régional en Haute Normandie:

En Haute-Normandie, un "schéma régional de l'éolien" verra le jour en 2005. Il devrait permettre une meilleure cohérence du développement éolien et apporter des garanties aux riverains. De même que fixer le cadre nécessaire à un développement harmonieux des parcs éoliens (potentiel du vent, capacités d'accueil, préservation des paysages, respect des riverains...).

Ce Schéma Régional Eolien a pour objectifs de :

- Orienter le choix des acteurs pour l'implantation et l'intégration territoriale des parcs éoliens en excluant les territoires les plus sensibles.
- Affirmer la prise en compte des composantes environnementales dans les projets de parcs éoliens.
- Promouvoir les énergies renouvelables grâce au développement de l'énergie éolienne.

Si la concertation est nécessaire au bon développement de la filière éolienne dans notre région, la création de filières de formation et la création d'emploi n'en sont pas moins importantes.

¹ Sondage réalisé en janvier 2003 par l'Institut Synovate pour le compte de l'ADEME.

6- Les impacts sociaux-économiques:

Avec le projet de « plate-forme technologique des énergies renouvelables », dès la rentrée 2005, la région Haute-Normandie contribuera pour sa part au développement de nouvelles filières de formation.

Ce projet permettra le développement de filières industrielles et artisanales dans le domaine des énergies renouvelables.

Ainsi, dans ce cadre, la plate-forme technologique de Fécamp a pour vocation d'être un centre de ressources, un lieu d'expérimentation, de recherche appliquée, d'assistance technique et de conseil dans le domaine des énergies renouvelables.

Elle apportera des réponses aux besoins des PME/PMI pour favoriser leur évolution (technologique, humaine et économique) et contribuera au renforcement des actions de promotion et de développement de l'utilisation de sources multiples d'énergie renouvelable.

Plusieurs programmes de « recherche-développement » vont ainsi voir le jour.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement Durable car il répond à trois dimensions :

- un projet social qui consiste à offrir de nouvelles formations qualifiantes aux jeunes haut-normands ;
- un projet économique qui permet la ré-industrialisation du bassin de l'emploi vieillissant grâce aux nouvelles technologies ;
- un projet environnemental pour notre région qui a déjà payé les conséquences du développement des énergies du passé que sont le pétrole et le nucléaire.

Au moment où l'on ne parle que de la mise en place de plans sociaux, avec les renouvelables qui emploient actuellement 38.900 personnes (dont 2.000 pour l'éolien), ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui pourraient être créés d'ici 2010.

Mais on continue à nous faire croire que l'éolien est cher, ce qui est faux.. Enfin, plus une production d'énergie est décentralisée, plus elle crée d'emplois. Ainsi l'éolien crée cinq fois plus d'emplois par kilowattheure produit que le nucléaire.

Rappelons que la seule région allemande de Basse-Saxe, a su créer en 10 ans plus de 10 000 emplois dans la filière éolienne.

Mais aujourd'hui, force est de constater que les énergies propres sont l'objet d'une attaque systématique de la part de groupes financiers et industriels timorés, relayés par la droite, et incapables d'anticiper des changements pourtant indispensables et souhaités par une majorité de nos concitoyens. Les générations futures apprécieront !